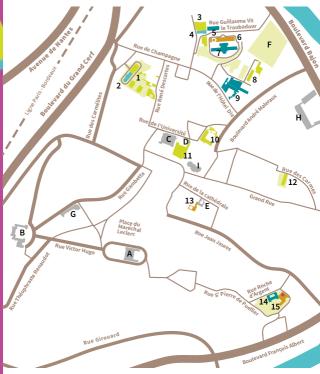


Centre-ville de Poitiers



Composantes pédagogiques

- Faculté des Sciences humaines et Arts (Hôtel Fumé)
- 3 IAE
- 9 Pôle musique et danse
- 10 Droit
- 11 Faculté de Droit et Sciences sociales
- 12 IUT Gestion des entreprises et des administrations

Cités et résidences universitaires

- 6 Résidence Canolle
- 13 Cité universitaire Jeanne d'Arc
- 15 Cité universitaire Roche d'Argent

Cafétérias et restaurants universitaires

15 Restaurant universitair Roche d'Argent

Administration

- 5 Rectorat de l'Académie de Poitiers
- 7 Crous
- 9 Présidence de l'université
- 14 Crous

Bibliothèques universitaires

- Bibliothèque universitaire Michel Foucault
- 4 Bibliothèque universitaire IAE
- 11 Bibliothèque universitaire de Droit

Légendes

- Avenue / Rue / Allée
- Parkings
- A Hôtel de Ville
- B Préfécture
- C Médiathèque

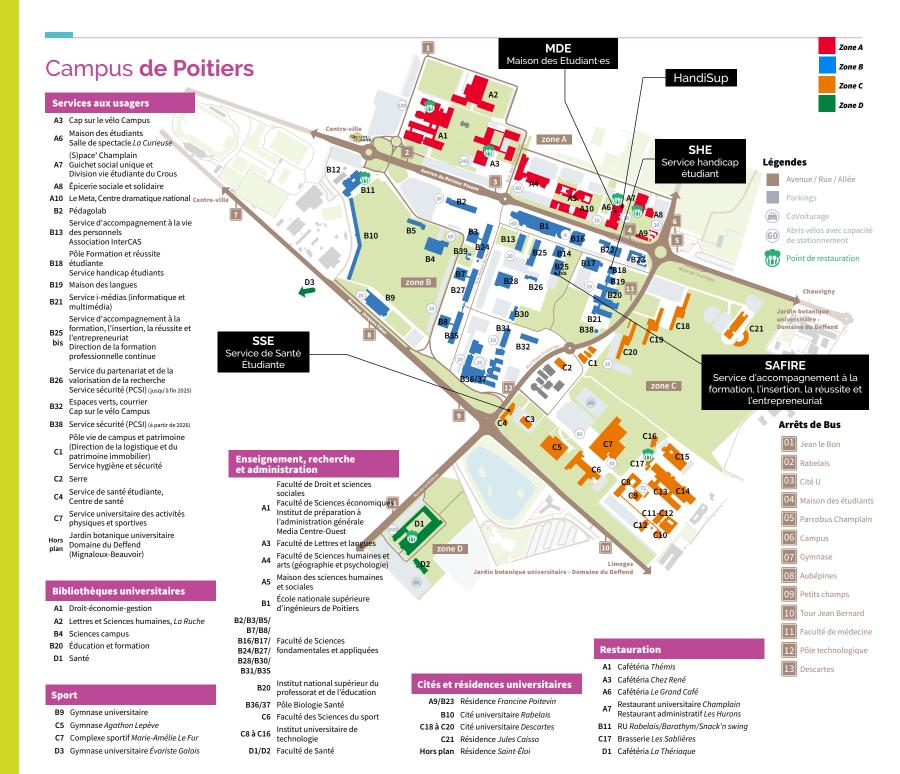
D CRIJ

F Jardin des plantes

G Hôtel de Police

H Palais de Justice

I Notre Dame la Grande





Sommaire

	Le Handicap	2
	Le Service Handicap Étudiants [SHE]	3
	Processus de mise en place de vos aménagements	5
	Le Service de Santé Étudiante [SSE]	6
	Le Correspondant Handicap	6
	Le guichet social unique	7
	Les Bibliothèques Universitaires [BU] ou Service Commun de Documentation [SCD]	8
	HandiSup Centre-Ouest	9
	La Maison des Étudiants [MDE]	10 10
	Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives [suaps] Les services du CROUS	10 11
	Se déplacer	12
	Relations internationales	13
	Le Service Universitaire des Relations International et des Étudiants Étrangers [SURIEE]	les 13
	La Maison des Langues [MDL]	13
	L'insertion professionnelle	14
	Le Service d'Accompagnement à la Formation, à l'Insertion, à la Réussite et à l'Entrepreneuriat [SAFIRE]	14
	La Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé	14
	La Maison Départementale des Personnes Handicapées [MDPH]	15
	Lexique	16

7

Le Handicap

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP?

Depuis la loi de 2005, constitue un handicap toutes limitations d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonction physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Le handicap est une question de contexte car c'est l'environnement qui créé le handicap.

Contrairement aux idées reçues, le handicap est invisible dans la majorité des cas!

Par exemple :

Paul s'est cassé le bras au ski. Il pourra assister à un concert mais il ne pourra pas prendre sa voiture pour y aller. Il se trouve donc en situation de handicap temporaire.

Il existe dans chaque département un guichet unique, la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui est l'interlocuteur privilégié pour bénéficier d'aide financière ou matérielle afin de compenser un handicap (voir page 15).

Elle délivre notamment la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé.

Le Service Handicap Étudiants



Le Service Handicap Étudiants un service de l'Université qui s'adresse à tous les étudiants en situation de handicap (temporaire ou permanent) reconnus ou non par la MDPH.

Il a pour principales missions la sensibilisation des publics et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap notamment par la coordination

des aménagements d'études et d'examens et le lien avec les différents services concernés.

Le Service Handicap Étudiants accompagne les étudiants de tous les campus de l'université de Poitiers : campus et centre-ville de Poitiers, Futuroscope, Châtellerault, Angoulême, Niort et Segonzac.

POURQUOI DÉCLARER SON HANDICAP **AU SERVICE HANDICAP ETUDIANTS?**

Le Service Handicap Étudiants peut vous permettre de :

- bénéficier d'aménagements d'études et d'examens pour compenser votre handicap
- réaliser un dossier en fonction de vos besoins et non en fonction du type de handicap
- avoir un accompagnement individualisé et personnalisé (entretiens confidentiels) tout au long
- de l'année en prenant en compte votre situation dans sa globalité (loaement, transports, conditions financières...)
- favoriser votre autonomie
- renouveler vos aménagements chaque année (ou pendant l'année universitaire și beșoin)

QUAND FAUT-IL FAIRE LA DEMANDE?

Vous pouvez solliciter l'accompagnement par le Service Handicap Étudiants avant la rentrée universitaire (après les résultats du baccalauréat ou après la validation de votre année) ou pendant l'année universitaire en cours en cas de changement de votre situation ou lorsqu'un évènement vous met en situation de handicap.

QUELS TYPES D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES, DE COMPENSATION SONT POSSIBLES ?

- · Aménagement des enseignements
- · Prise de notes ou tutorat étudiant
- Interprétariat en LSF (langue des signes française) ou LPC (langage parlé complété)
- · Secrétariat d'examen
- Majoration de temps
- · Prêt de matériel adapté
- Autres...



QU'EST-CE QU'UN ARRÊTÉ DE NOTIFICATION D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES ET D'EXAMENS ?

C'est un document signé par la Présidente de l'Université, le Service Handicap Étudiants et le Correspondant Handicap de votre composante qui présente les aménagements et les besoins de compensation dont vous bénéficiez au regard de votre situation (sans préciser le type de handicap).

Cet arrêté de notification a une valeur juridique et doit être appliquée au sein de votre composante de formation. Il peut être modifiée en cours d'année mais doit être renouvelée chaque année (dès le mois de juin de l'année précédente).

Service Handicap Étudiants - SHE

Bâtiment B18 (entrée par le bâtiment B19 : Maison des Langues) 1 rue Shirin Ebadi TSA 80137 86073 POITIERS

05 49 36 64 64 · 05 49 45 47 51 accueil.handicap@univ-poitiers.fr

Horaires

9^h > 12^h • 14^h > 17^h du lundi au vendredi Entretiens sur rendez-vous



Processus de mise en place de vos aménagements



Entretien au Service Handicap Étudiants

avec le Chargé d'accompagnement du SHE

- Constitution d'un dossier administratif
- Entretien individualisé, analyse des besoins
- · Réalisation d'une demande d'aménagements d'études





Entretien au Service de Santé Étudiante

avec un Médecin du SSF

- · Emission d'un avis médical sur les aménagements d'études
- Réalisation de l'avis médical remis à l'étudiant. Ce dernier doit ensuite venir le déposer au Service Handicap.



Élaboration et validation de l'arrêté de notification d'aménagement

en concertation collective

- Arrêté de notification réalisée par le Service Handicap
- Étudiée, adaptée si besoin et signée par le correspondant handicap
- · Signée par la Présidente de l'Université ou son représentant



Application de l'arrêté de notification d'aménagements

L'arrêté de notification est transmis par le Service Handicap



· à l'étudiante ou à l'étudiant



 au correspondant Handicap de la composante



 au responsable de scolarité de la composante

La mise en place de l'arrêté de notification peut prendre jusqu'à un mois. Il est donc important de prendre contact le plus tôt possible avec le Service Handicap Étudiants.

Le Service de Santé Étudiante

Le Service de Santé Étudiante [SSE] :

- Propose des consultations et entretiens avec différents professionnels (infirmières, médecins, sage-femme, psychologues, assistantes sociales)
- Accueille chaque étudiant qui souhaite des aménagements d'étude, lors d'une consultation dédiée, par un médecin. Celui-ci évalue l'impact de votre situation de handicap sur votre vie étudiante
- Rédige un certificat médical que vous devez transmettre au Service Handicap Étudiants

Service de Santé Étudiante

Bâtiment C4 4 allée Jean Monnet TSA 21112 86073 Poitiers Cedex 9

05 49 45 33 54 · 05 49 36 22 87

Horaires

 $8^{h}30 > 17^{h}30$ du lundi au mercredi $13^{h}30 > 17^{h}30$ le jeudi $8^{h}30 > 16^{h}30$ le vendredi

Accueil infirmier sans rendez-vous aux horaires d'ouverture.

Consultations sur rendez-vous, sans avance de frais.



Le cor<mark>respond</mark>ant Handicap

Dans chaque composante, un enseignant-chercheur (dans la plupart des cas) est désigné correspondant handicap.



Son rôle est de :

- vérifier l'aspect pédagogique des aménagements et leur faisabilité
- signer l'arrêté de notification au même titre que la Présidente de l'Université (ou son représentant) et le Service Handicap Étudiants
- être l'interlocuteur entre le Service Handicap Étudiants et les équipes pédagogiques de la composante
- vous rencontrer en cas de besoins pédagogiques

La liste des correspondants handicap est disponible **auprès du Service Handicap**.

S

Le guichet social unique

Pour faciliter l'accès aux aides sociales des étudiantes et étudiants, l'université de Poitiers et le Crous de Poitiers s'associent autour d'un guichet unique : le Service Social Etudiant. Sur rendez-vous, vous pouvez y rencontrer des assistantes sociales dans le respect du secret professionnel. Elles exercent au sein d'une équipe pluridisciplinaire et assurent une mission d'écoute, d'information, de médiation et d'orientation vers des aides psychosociales.

Service social étudiant

S'pace Champlain Bâtiment A7 Campus de Poitiers social@etu-poitiers.fr Tél. +33 (0) 805 29 75 75



Les Bibliothèques Universitaires

 \bigcirc

SCD

Service Commun de Documentation

Les bibliothèques universitaires [**BU**] ont une équipe de correspondants handicaps sur les différents sites universitaires. Leur rôle est de vous accompagner dans l'utilisation des services et de répondre à vos besoins documentaires.

Les bibliothèques universitaires [BU] proposent également :

- du matériel adapté en prêt : lecteurs DAISY, machine à lire ou plage BRAILLE
- des logiciels favorisant l'accès à l'écrit en libre accès (logiciel JAWS, correcteur orthographique Antidote, etc.)
- l'accès à plus de 20000 livres en format audio DAISY ou en braille numérique via la bibliothèque numérique EOLE grâce à leur partenariat avec l'association Valentin Haüy
- des oeuvres sous droit dans des formats accessibles dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur

Le Service Handicap Étudiants vous mettra en relation avec la bibliothèque qui pourra répondre au mieux à vos besoins.

Service Commun de Documentation

Bâtiment A2 6 rue Jean Carbonnier TSA 91101 86073 POITIERS cedex 9 05 49 45 33 11 scd@support.univ-poitiers.fr



HandiSup CO



HandiSup Centre-Ouest est une association, située à la Maison des Étudiants, engagée pour l'inclusion sociale et universitaire des étudiantes et étudiants en situation de handicap.

L'association vous propose :

- · un accompagnement individualisé
- une aide aux déplacements (se rendre en cours, rendez-vous médicaux, courses)
- un soutien pour les démarches administratives
- des mises en accessibilité des supports de cours pour des personnes avec une déficience visuelle
- · une écoute en cas de besoins spécifiques

HandiSup Centre-Ouest propose également diverses activités associatives (sport partagé, ateliers théâtre, repas partagés, sorties, ateliers créatifs), des actions de sensibilisation autour de la question du handicap.

HandiSup Centre-Ouest



Maison des Étudiants Bâtiment A6 1, rue Neuma Fechine Borges TSA 31104 86073 POITIERS cedex 9

05 49 36 63 34 · 07 63 07 08 63 contact@handisupco.fr

La vie étudiante

La Maison des Étudiants

Véritable lieu d'accueil et d'orientation pour tout ce qui concerne la vie étudiante, la MDE abrite le Service Culture ainsi que le Pôle vie associative et vie étudiante.

À la Maison des Étudiants, vous pourrez profiter d'un espace de travail partagé, de salles de réunion. d'une cuisine. d'un coin détente et également d'une salle de spectacle qui propose une programmation culturelle variée réalisée en lien avec les étudiants et associations de la communauté universitaire.

La MDE héberge aussi 4 associations :

- L'AFEV (Association de la Fondation) Étudiante pour la Ville)
- MAFVA (Mission d'Accueil des Étudiants Venus d'Ailleurs)
- Radio Pulsar, la radio Campus
- HandiSup Centre-Ouest

Maison des Étudiants

Bâtiment A6 1, rue Neuma Fechine Borges TSA 31104 • 86073 Poitiers cedex 9

05 49 45 47 00 mde@univ-poitiers.fr

Horaires

9 h > 22 h30 du lundi au jeudi 9 h > 20 h le vendredi

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives [SUAPS] vous propose plus de 40 activités physiques, sportives et artistiques réparties sur 150 créneaux hebdomadaires. Chaque semaine, des animations sportives sont également organisées le jeudi soir (Nuits Sportives).

Les activités proposées par le SUAPS permettent de partager des moments de pratique physique tout en passant du temps avec les autres étudiants.

N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du SUAPS et avec l'enseignant responsable de l'activité pour se renseigner sur l'accessibilité de l'activité choisie

SUAPS - Université de Poitiers

Bâtiment C7 3 allée Jean Monnet TSA 31113 86073 Poitiers Cedex 9

05 49 36 22 65 suaps@univ-poitiers.fr



Les services du Crous

En plus d'un accompagnement social (*voir page 7*), le Crous vous propose des aides matérielles et financières :

- le Dossier Social Etudiants [**DSE**], composé de la demande de Bourse sur Critères Sociaux [**BCS**] et/ou du logement attribué par le Crous. A renouveler chaque année à partir du 15 janvier.
- allocations annuelles, versées mensuellement et accordées à des étudiants ayant une situation sociale difficile et inscrite dans la durée et ne remplissant pas les conditions d'octroi de la Bourse sur Critères Sociaux
- aides ponctuelles, versées en une fois et accordées à des étudiants avec une difficulté financière passagère, sous condition d'âge (moins de 35 ans pour ceux ne disposant pas de RQTH)

LOGEMENT

Un **logement adapté** au Crous peut vous être proposé **en fonction de vos besoins spécifiques**. Il ne se limite pas au logement accessible aux personnes à mobilité réduite et est attribué sans obligation d'être titulaire d'une bourse.

Par exemple: Logement proche de votre lieu de formation, signaux lumineux, logement au rez-de-chaussée...

Pour en bénéficier, une fiche d'informations pouvant être fournie par le Service Handicap Étudiants est à remplir chaque année (en plus du Dossier Social Étudiant). Vous pouvez y indiquer les adaptations dont vous auriez besoin dans votre logement,

RESTAURATION

Tous les lieux de restauration (cafétérias et restaurants universitaires) au sein et à proximité des campus universitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

CROUS

Cro

15 Rue Guillaume 7 le Troubadour, 86022 Poitiers crous-poitiers.fr

Se déplacer



SUR LE CAMPUS:

Des places de stationnement pour personnes à mobilité réduite existent aux abords de chaque bâtiment de l'Université. Le droit de stationnement (voir carte) sur ces places est délivré par la MDPH.

POUR ALLER SUR LE CAMPUS:

Le réseau Vitalis propose dans Grand Poitiers :

- des bus équipés pour les personnes en fauteuil, avec des bandeaux lumineux et/ou un système vocal d'information;
- Allobus, service de transport de substitution, à la demande et sur abonnement. Il assure les déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure d'utiliser les lignes de transport régulières.
- Le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques du Poitou-Charentes [GIHP] propose également des transports spécifiques des personnes à mobilité réduite dans des véhicules adaptés.

L'association HandiSup Centre-Ouest vous propose également un accompagnement dans vos déplacements (voir page 9). Allobus 05 49 44 66 88
Renseignements auprès du DAC
(dispositif d'appui à la coordination)

GIHP 05 49 01 49 69



(

Relations internationales

Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Étrangers (SURIEE)

Le Service des Relations Internationales et des Étudiants Étrangers et ses correspondants dans les composantes développent et accompagnent les coopérations internationales.

Ils proposent aussi un soutien à la mobilité étudiante, enseignante et administrative (mobilité en Europe ou hors Europe dans le cadre du programme Erasmus+ ou d'accords bilatéraux avec des universités hors Europe).

Si vous souhaitez étudier dans une autre université étrangère, n'hésitez pas à vous rapprocher du Service Universitaire des Relations Internationales et des Etudiants Étrangers, ou du Service Handicap Étudiants pour bénéficier des aides en cas de mobilité :

- Bourse de mobilité et prise en charge des frais supplémentaires liés à la mobilité à l'étranger pour les personnes en situation de handicap;
- Accompagnement administratif individualisé pour la mise en oeuvre de votre projet de mobilité.

Pour les étudiants internationaux, en situation de handicap, arrivant à l'université de Poitiers, vous pouvez contacter le Service Handicap Étudiants.

Service Universitaire des Relations Internationales et des Étudiants Étrangers

Bâtiment E6 15 Rue de l'Hôtel Dieu TSA 71117 • 86073 Poitiers cedex 9 05 49 45 30 00 • ri@univ-poitiers.fr



La Maison des Langues

La Maison des Langues promeut l'apprentissage des langues vivantes et fournit des formations et des services en langues vivantes pour les étudiants.

Pour le passage des certifications (TOEIC, CLES, ect...), un formulaire est à remplir, accompagné d'une copie de votre arrêté de notification d'aménagement.

Attention, il faut l'envoyer à la Maison Des Langues 1 mois avant votre passage de la certification

Maison des Langues

Bâtiment B19 3 rue Shirin Ebadi TSA 61107 • 86073 Poitiers Cedex 9

05 49 45 45 91 maison.langues@univ-poitiers.fr



L'insertion professionnelle

AFIRE

Le Service d'Accompagnement à la Formation, à l'Insertion, à la Réussite et à l'Entrepreneuriat

Le SAFIRE vous conseille et vous accompagne dans vos projets d'études et d'insertion professionnelle, tout au long de votre parcours :

SAFIRE

Bâtiment B25bis

4 bis Rue Marcel Doré TSA 91110 86073 POITIERS Cedex 9

05 49 45 44 60 safire@univ-poitiers.fr

- · des entretiens-conseils individuels
- des ateliers collectifs portant sur différentes thématiques transversales: la réorientation, les plateformes d'inscription (Parcoursup, Trouvermonmaster), la préparation d'outils de candidature, le Portefeuille d'Expériences et de Compétences [PEC], les techniques de recherche d'emploi et la préparation à la vie active
- · des évènements ouverts à tous (Amphis métiers)

OTH

Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé

La RQTH est reconnue à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites à la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions, physique, sensorielle, mentale ou psychique. Elle est délivrée aux personnes âgées de plus de 16 ans par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) après examen du dossier. Pour en bénéficier, il faut s'adresser à la MDPH.

La RQTH permet de bénéficier :

- de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle
- · d'offres d'emplois prioritaires
- des aménagements de vos horaires et poste de travail
- de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du Réseau Cap Emploi

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

Présente dans chaque département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées a pour mission de vous accueillir, vous informer, vous accompagner et vous conseiller ainsi que votre famille :

- · sensibiliser les citoyens au handicap
- vous aider dans les démarches liées à votre handicap
- vous permettre de compenser votre handicap : aides financières et matérielles

De nombreuses associations dédiées au handicap sont présentes sur le territoire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la MDPH de la Vienne.

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne

39 rue de Beaulieu 86000 Poitiers

05 49 45 97 77 mdph86.fr



Lexique

BCS..... Bourse sur Critères Sociaux

BU.... Bibliothèques Universitaires

CDAPH Commission des Droits

et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CLES Certificat de compétences

en Langue de l'Enseignement Supérieur

Composante . . Faculté, école ou institut

appartenant à l'université de Poitiers

DSE.... Dossier Social Étudiants

LPC Langage Parlé Complété

LSF Langue des Signes Française

MDE Maison des Étudiants

MDL Maison Des Langues

_ MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

PEC..... Portefeuille d'Expériences et de Compétences

RQTH Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé

SAFIRE..... Service d'Accompagnement à la Formation,

à l'Insertion, à la Réussite et à l'Entrepreneuriat

SCD...... Service Commun de Documentation.

SHE..... Service Handicap Étudiants

SSE Service de Santé Étudiante

SUAPS Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SURIEE...... Service Universitaire des Relations Internationales et

des Étudiants Étrangers

TOEIC..... Test Of English for International Communication

Arrêts de Bus Pôle Universitaire du Futuroscope Téléport 2 Université Gustave Eiffel H1 Faculté de Sciences fondamentales à H4/H6 et appliquées / SP2MI Palais des Congrès H10/H11 Prometee Bibliothèque universitaire Jaunay-Marigny Châtellerault H7 Sciences Futuroscope Restauration Restaurant universitaire Gémini Cafétéria Mini' Gem Résidences universitaires 1 Résidence universitaire Gémini 2 Résidence Centre de vie Service aux étudiants 3 Foyer étudiants Pôle Universitaire d'Angoulême 1 CREADOC (Lettres et langues) N10 Arrêts de Bus Le Nil IUT 16 - IAE CEPE La Cité Maintenon **3** Campus des Valois Angoulême Sillac SEGONZAC COGNAC (Droit, Sciences du sport, Inspé) Campus

4 Licence professionnelle

roit et commerce des vins et spiritueux

(Droit, IAE)

O5 5 P

Master 2 Droit, gestion

et commerce

des spiritueux

(Droit, IAE)

Pôle Universitaire de Châtellerault



- I1 Amphithéâtre
- 13 IUT 86 Mesures physiques
- 14 IUT 86 Réseaux et télécommunications
- 15 IUT 86 Techniques de Commercialisation

Restauration

1 Restaurant universitaire Le Sanital

Service aux étudiants

2 Le Fover - La Suite - Le Nid

Faculté de Lettres et langues

2/3 Institut d'administration des entreprises

M2-M8 Institut national supérieur du

N1-N6 Institut d'administration des entreprises - CEPE

Faculté de Droit et sciences sociales

Faculté de Droit et sciences sociales Faculté des Sciences du sport

professorat et de l'éducation (site de

Institut universitaire de technologie 16

CREADOC

- M1 Gymnase universitaire
- A Gymnase
- M8 Espace sportif

Restauration

- 4 Restaurant universitaire Le Crousty
- Cafétéria Tyme
- 6 Restaurant universitaire Le Nil

Bibliothèques universitaires

- M3 Campus des Valois
- N1 IUT 16 IAE CEPE

- Restaurant universitaire Breuty

Résidences universitaires

- 7 Résidence universitaire Sillac
 - Résidence universitaire Charles Augustin Coulomb
- 9 Résidence universitaire L'Auberge espagnole

Légende



Gymnase



Point de restauration

Arrêts de Bus

Einstein

Pôle Universitaire de Niort

Enseignement et recherche

Institut universitaire de technologie 86 Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

J1-J5 École nationale supérieure des sciences applicatives et du risque Faculté de Droit et sciences sociales Institut d'administration des entreprises

Légende

Avenue / Rue /

Parkings

Abris vélos avec capacité de stationnement

Point de restauration

Bibliothèque universitaire

J3 Campus de Niort

Restauration

Restaurant universitaire Le Marais

Arrêts de Bus



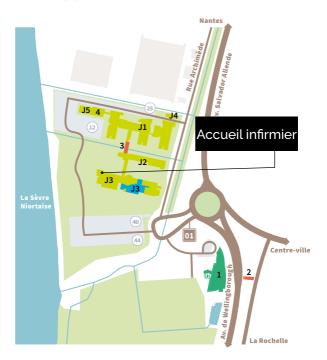
Pôle universitaire

Résidence universitaire

2 Résidence universitaire Henri-Georges Clouzot

Services aux étudiants

- 3 Bureaux des étudiants
- 4 Infirmerie



Service Handicap Étudiants

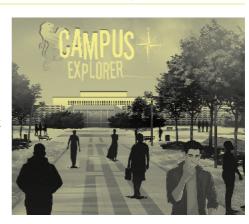
Bâtiment B18 (accès via le B19) 1 rue Shirin Ebadi 86 000 POITIERS

05 49 36 64 64 accueil.handicap@univ-poitiers.fr

Campus Explorer

SAUREZ-VOUS PERCER LE MYSTÈRE DE L'UNIVERSITÉ?

Campus Explorer vous permettra de découvrir les différents campus de l'université de Poitiers et les services proposés aux étudiants (santé, orientation, handicap, culture, langues, aides sociales, logement...) à travers des énigmes et la résolution d'un étrange mystère... Il vous donnera aussi des repères que vous pourrez réutiliser dans la vraie vie une fois sur place. Bonne découverte!



Lien du jeu : https://campus-explorer.univ-poitiers.fr









